



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Objet

Le règlement intérieur complète les statuts du Mouroux Badminton Club. Tout adhérent et représentant légal pour les adhérents mineurs doit avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes : l'adhésion au club vaut acceptation du présent règlement.

Le règlement intérieur est à disposition des adhérents et parents d'adhérents mineurs sur notre site internet.

2. Cotisations et inscription

Le montant de la cotisation est valable pour la saison sportive dont les dates sont définies à chaque assemblée générale. L'inscription n'est effective qu'à la remise du dossier d'inscription complet et après validation du bureau. Le dossier d'inscription comprenant notamment : une fiche d'adhésion, la demande de licence à la FFBaD.

Tout dossier d'inscription incomplet sera refusé, le club s'autorise donc à exclure des créneaux de jeu tout joueur n'ayant pas fourni tous les documents attendus (hors période d'essai - voir le paragraphe 4). Une fois l'inscription effectuée, aucun remboursement à la demande de l'adhérent ne pourra être envisagé en cours d'année, et ce quelle que soit la raison invoquée (blessure, déménagement...). Il est donc du ressort des membres qui le souhaitent de contracter une assurance personnelle pour ce faire s'ils l'estiment nécessaire.

Le renouvellement de l'inscription n'est pas systématique : il est l'acte volontaire du contractant. Une personne (licencié FFBaD autre club) peut être autorisée à jouer de façon régulière après étude par le bureau de sa demande d'adhésion. Après accord, la personne devra s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club.

3. Assurance

La responsabilité du club est dérogée dans le cas d'un accident hors pratique d'une séance de badminton ou de fit'minton. Il est conseillé à chaque adhérent de vérifier notamment, si son contrat d'assurance couvre les dommages corporels en cas d'accident.

4. Période d'essai - invités

Toute personne pourra venir s'essayer à la pratique du badminton sur autorisation du responsable de la salle présent pendant la séance. Trois séances sont accordées. Au-delà, si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club, elle devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et remettre le dossier d'inscription complet. L'accès au gymnase sera refusé à toute personne ayant déjà profité des 3 essais et n'ayant pas remis son dossier d'inscription **complet**.

Les adhérents peuvent exceptionnellement inviter une personne étrangère au club, (licencié FFBaD d'un autre club) lorsque l'affluence le permet. Cela sera possible uniquement lors des séances de jeu libre et en dehors des réceptions de rencontres interclubs. Pour ce faire, il doit obtenir au préalable l'accord explicite du / de la Président(e) ou d'un membre du bureau en cas d'absence de ce / cette dernier(e). Cette demande doit être nécessairement effectuée quelques jours avant la date de l'invitation.

La personne invitée doit se soumettre au règlement intérieur, à charge de l'adhérent ayant fait les démarches pour l'inviter de l'en informer. Pendant les séances d'essai et la venue d'un invité, le club décline toute responsabilité. Tout incident sera à déclarer auprès de l'assurance personnelle de l'invité.



5. CHARTE DU JOUEUR DE BADMINTON

5.1 Arrivée et matériel

Les premiers joueurs arrivés **montent les terrains** : les poteaux sont dans le local au fond du gymnase et les filets sont dans le casier principal.

Il appartient à chaque joueur d'**acquérir sa raquette**. Le club peut prêter une raquette aux débutants en début de saison (pendant les séances d'essai), dans l'attente d'une acquisition personnelle. Pour information, le club a un stock de raquettes neuves pour la vente.

Pour les créneaux jeu libre, les joueurs doivent **fournir les volants**. Ces derniers peuvent être achetés auprès du club (à prix préférentiels) ou chez notre fournisseur officiel. Le club prête des volants en plastique, ils sont dans le casier principal et doivent être rangés en fin de séance.

5.2 Règles de vie

Etre poli et respectueux à l'égard des autres personnes, faire preuve de fair-play. L'ambiance du club se veut conviviale !

Faire un effort pour intégrer les nouveaux ou débutants qui ont souvent du mal à trouver leur place. Il est donc important que les joueurs ayant de l'expérience aident les nouveaux arrivants afin de faciliter leur intégration au sein du club. Ceci peut se faire au travers d'explications quant au montage des terrains, comptage des points, explication des règles de jeu, conseils etc.

5.3 Le jeu

Le jeu est libre en double ou en simple s'il y a assez de terrains pour le nombre de joueurs présents.

A partir du moment où des joueurs attendent pour jouer, il faut :

- **Privilégier le jeu en double** (4 joueurs par terrain)
- **Réduire les sets à 11 points sec** sur tous les terrains pour tourner plus rapidement
- **Quitter le terrain à la fin d'un match** pour laisser la place aux autres joueurs
- Possibilité d'installer des demis-terrains pour l'échauffement (avec les poteaux de handball)
- S'échauffer autant que possible hors terrain

En cas de rencontre Interclubs ou promobad : les joueurs qui participent à la compétition ne peuvent pas aller jouer sur les terrains de jeu libre tant que des joueurs du MBC qui n'y participent pas attendent pour jouer (sur la base de 4 par terrain).

5.4 Rangement

Si vous quittez un terrain et que personne ne le prend après, **il faut le démonter** : les poteaux sont à ranger dans le local du gymnase et les filets sont à ranger dans la boîte en plastique dans le casier (*à fermer correctement avec les clips pour éviter que les rongeurs ne grignotent nos filets*).

Les **volants plumes usés et les tubes de volants vides**, sont à mettre dans la zone dédiée à cet effet dans le casier du club (pour permettre le recyclage).

Les derniers qui quittent le gymnase doivent **s'assurer que les casiers soient fermés** avec les cadenas et **que le gymnase soit vide** (volants usagers ramassés, emballages de nourriture et bouteilles d'eau vides jetés dans les poubelles adéquates) et bien fermé (toutes les portes y compris celles de secours sont souvent ouvertes pendant les créneaux de jeu libre aux beaux jours et les fenêtres).



6. CHARTE DU COMPÉTITEUR DE BADMINTON

6.1 Inscriptions aux tournois

Le MBC incite ses adhérents (jeunes et adultes) à représenter le club lors des **compétitions officielles** (championnats, TDJ...) **en finançant les inscriptions** à certaines compétitions (départementales, régionales, nationales, européennes ou mondiales). **En cas de forfait non justifié** selon le règlement officiel, le club demandera le remboursement des frais engagés au joueur ou encaissera le chèque de caution demandé lors de l'inscription.

Concernant les tournois privés organisés par d'autres clubs, le MBC laisse les adhérents s'y inscrire en autonomie et ne finance pas les frais d'inscription.

6.2 Participation aux interclubs (et coupes par équipe)

- **Choix des joueurs (à partir de 13 ans si le niveau le permet)**

Les joueurs intéressés sont priés de **se faire connaître dès leur demande d'inscription au club** et de régler l'option "interclubs" (date limite mentionnée sur la fiche d'inscription). Selon le nombre de demandes, une ou plusieurs équipes peuvent être constituées, avec un maximum de 4 équipes.

Pour les équipes mixtes, il faut au minimum 6 joueurs et 3 joueuses, et pour les équipes masculines 6 joueurs au minimum. Ces nombres peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction du règlement des interclubs.

Toutes les demandes seront examinées et validées par le comité sportif constitué du bureau des capitaines et des coaches. Dans le cas d'un nombre trop important de demandes ou par choix du comité sportif, tous les joueurs ne seront pas obligatoirement retenus. Les joueurs non retenus pourront être appelés en remplacement occasionnel (sans paiement de "l'option Interclub") et il pourra leur être proposé de participer aux rencontres Promobad.

- **Choix des équipes et capitaines**

Les Capitaines d'équipes seront désignés par le Comité Sportif (les capitaines l'intégrant après leur nomination) après appel à candidatures.

Les joueurs sont disponibles pour toutes les équipes et c'est le comité sportif qui définit leur répartition dans les équipes.

Dans ce cadre, **tous les compétiteurs sont réunis dès le début de la saison** (avant fin septembre) pour annoncer les répartitions des joueurs dans les équipes. Le club n'impose aucun objectif sportif, celui-ci étant choisi par le capitaine. Il est rappelé que la défection d'une équipe entraîne des amendes pour le club, qui encourt par ailleurs la radiation du championnat en cours de toutes ses équipes engagées. **Un joueur peut donc être appelé à concourir dans n'importe quelle équipe au cours de l'année** selon les besoins ou les disponibilités des autres joueurs, même si le projet de l'équipe ne lui correspond pas.

Le capitaine engage son équipe en compétition au moyen des outils mis à sa disposition (Badnet) et **assure la distribution des volants** du club uniquement pour les matchs de la rencontre. Le club demande aux capitaines (sauf demande contraire du joueur) qu'il fasse participer chacun à au moins 4 rencontres Interclubs dont la moitié à domicile et pour les coupes, à au moins une rencontre.

- **Tenue réglementaire**

Lors des interclubs et des compétitions financées par le club, les joueurs doivent **obligatoirement porter un maillot avec le logo du club et le nom de la ville MOUROUX**. Ils doivent évidemment respecter les autres obligations imposées par le règlement de la FFBad (nombre de logos, shorts, etc.)



7. Formations

Le MOUROUX BADMINTON CLUB souhaite encourager ses adhérents à se former sur les différentes pratiques du badminton. Les frais liés à ces formations peuvent donc être pris en charge par le club, qu'il s'agisse de :

- Formation d'entraîneur bénévole.
- Formation de juge arbitre.
- Formation d'arbitre.
- Formations administratives (finance, gestion, autre...).
- Toute autre formation s'avérant utile pour le fonctionnement du club.

Les frais pris en charge par le club pour ces formations (sur présentation de justificatifs de paiements) sont l'intégralité des frais d'inscriptions. Tout autre remboursement non prévu dans la liste ci-avant doit être soumis au comité d'administration pour approbation.

Les adhérents intéressés peuvent donc s'adresser au comité d'administration pour tout projet de formation.

Le financement d'une formation par le club engage en contrepartie la personne formée à en faire bénéficier le club sur la saison en cours et sur l'année suivante. En cas de non-respect de cette règle, il pourra être demandé le remboursement du financement en question sous quelque forme que ce soit.

8. Communication et droit à l'image

Le site internet du club <https://www.mouroux-badminton.club/> est le principal outil de communication, pour tout ce qui concerne les informations d'ordre général concernant la vie du club et autres détails pratiques (créneaux, inscriptions, tournois...).

Ce site est mis à jour régulièrement, et le club s'efforce d'y maintenir une information la plus à jour possible.

Tout membre du club autorise la diffusion, sur le site internet, de photos prises lors de compétitions sportives ou manifestations en rapport avec le badminton, et ce sans limitation de durée. En cas de refus, l'adhérent ou les parents de l'adhérent doivent signifier par écrit leur désaccord lors de son inscription.

9. Manquement et sanctions

Tout manquement à ce règlement, librement accepté par l'adhérent au club, entraînera la responsabilité du fautif. Il pourra être averti oralement ou par écrit, et si nécessaire exclu (temporairement ou définitivement) sans remboursement de la cotisation après délibération du Conseil d'Administration tel que prévu dans nos statuts.

Un adhérent ayant eu un comportement contraire à l'éthique sportive, ou manqué de respect envers un autre participant ou un membre de l'encadrement est sanctionnable.

Sont considérés comme des manquements graves au règlement (liste non exhaustive) : ceux tombant sous le coup de la loi pénale, insultes, pratiques discriminatoires, harcèlement, violence physique ou verbale, dégradation de l'environnement de jeu, attitude antisportive etc.